Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025072-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2025-72

DATE DE CONVOCATION
09 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
16 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	12
Votants	15

L'an deux mille vingt cinq
Le quinze décembre, à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Vincent GUENEGUES qui donne pouvoir à M. Yves ROBIN, Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à M. Franck PEROUAS, M. Gaël HAMAYON qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND Mme Lysiane JONCQUEUR qui donne pouvoir à Mme Myriam LOCQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, M. Yann GOURIOU, Mme Véronique MITSIENO-JULIEN

M. COMBES Manuel a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

9 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX JEUNES DU FOUR

M. Le Maire informe que le Conseil municipal que l'association conventionnée des Jeunes du Four a adressé à la commue une demande de subvention exceptionnelle de 300 € afin de soutenir la mise en place d'une chorale éphémère à l'occasion de la journée des Droits de l'enfant.

En amont de cet événement, huit répétitions ont été organisées avec les écoliers de 9 à 11 ans de Porspoder et des adhérents des Jeunes du Four.

M. Le Maire propose de répondre positivement à cette sollicitation.

Mme Lysiane JONCQUEUR ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association des Jeunes du Four.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Certifié exécutoire,
Le Maire, Yves ROBIN

MAIRIE de PORSPODER 29840